



**VEILLER À LA
PROTECTION
DU PUBLIC.**

Promouvoir une
industrie de
confiance.

**RAPPORT ANNUEL
2022 • 2023**

TABLE DES MATIÈRES

2	Mot du ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie
3	Mot du président du conseil d'administration
4	Le conseil d'administration
5	Mot du directeur général
6	Organigramme
7	À propos du Bureau de la sécurité privée
8	Présentation de l'utilisation des ressources humaines
9	Portrait statistique des permis délivrés par le BSP
11	Direction, Information et traitement des permis
15	Direction, Affaires juridiques
19	Accès à l'information
20	Direction, Enquêtes et inspections
23	Direction, Finances et administration
25	Perspectives 2023-2024
27	États financiers

**MADAME
NATHALIE ROY**

Présidente de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de gestion du Bureau de la sécurité privée pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2023.

Ce rapport répond aux exigences de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5). Il rend compte notamment des résultats atteints eu égard à sa mission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie,

Original signé

FRANÇOIS BONNARDEL

Québec, octobre 2023

**MONSIEUR
FRANÇOIS BONNARDEL**

Ministre de la Sécurité publique et ministre
responsable de la région de l'Estrie

Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Il consiste en la somme du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités tout au long de l'année.

À ma connaissance, et compte tenu des outils dont dispose le BSP pour valider ses données, ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations ;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes de travail qui ont été utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



CLAUDE SARRAZIN
Montréal, juillet 2023



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« C'est avec une immense satisfaction que je vous transmets au nom des membres du conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée, le Rapport annuel 2022-2023 qui présente le bilan des activités déployées et des projets réalisés par le BSP au cours du dernier exercice caractérisé par un retour rapide à une réalité en forte évolution. »

M. Claude Sarrazin, président du conseil d'administration du BSP.

Faire du BSP un acteur reconnu et performant

Les membres du conseil d'administration ont assumé au cours du dernier exercice leur important devoir de surveillance de la gestion du BSP avec une diligence exemplaire conformément aux exigences de leur mandat. Ils ont également participé activement à la mise en place d'outils afin de mieux supporter l'équipe en place dans leurs démarches visant à améliorer la capacité du BSP à accomplir son mandat et permettre une meilleure lecture de l'industrie. Ils se sont aussi impliqués dans la démarche de planification stratégique réalisée en cours d'année. Je tiens à les remercier sincèrement pour cette contribution fructueuse à l'adoption du nouveau plan stratégique du BSP qui, de ce fait, prend mieux en compte la réalité des nombreux enjeux du milieu de la sécurité privée.

À titre de président du conseil d'administration, je vais m'assurer que tous les administrateurs puissent continuer à jouer un rôle tout aussi pertinent. Le mandat du BSP à titre d'organisme d'autoréglementation relativement jeune devra s'adapter aux réalités de notre époque et supporter les diverses parties prenantes de la sécurité privée que ce soit dans le cadre de notre mandat de protection du public ou dans celui favorisant la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique. Ce sera d'ailleurs la responsabilité des administrateurs de voir à l'évolution de la performance du BSP en s'assurant de renforcer les pratiques de gouvernance, notamment en implantant des politiques et des

procédures renforçant notre mandat de protection du public, et par le développement prochain d'un code de déontologie pour les administrateurs et les employés.

Après deux années marquées par les mesures liées à la pandémie, le dernier exercice a permis un retour à une « normalité » pour le moins exigeante. L'industrie de la sécurité privée au Québec doit elle aussi vivre avec les contraintes de rareté de main-d'œuvre, alors que le mandat de protection du public oblige le BSP à agir avec célérité, intégrité et rigueur auprès des intervenants du milieu. C'est une tâche qui exige une collaboration constante et une communication tout aussi constante entre l'industrie et tous nos partenaires, dont les autres instances gouvernementales. Heureusement, je sais que le BSP pose actuellement tous les gestes pour améliorer cette indispensable coordination qui profitera à tout le milieu de la sécurité privée.

En terminant, je veux souligner le fait que nous pouvons compter sur la collaboration d'administrateurs expérimentés et sur l'engagement au quotidien d'une équipe d'employés hautement compétente pour faire vivre notre mission de protection du public. Je les remercie de leur dévouement et désire leur offrir tout mon soutien pour contribuer à faire reconnaître le BSP et faire valoir son importance. Nous avons une bonne équipe et tout le milieu de la sécurité privée doit en bénéficier!

CLAUDE SARRAZIN

Président du conseil d'administration du BSP

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2022-2023. Celui-ci est composé de onze membres dont le mandat est d'une durée de trois ans.

Voici la présentation des membres du conseil d'administration du BSP au 31 mars 2023 :

Quatre administrateurs nommés par le ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier) :

Madame Isabelle Boudreault,

vice-présidente du conseil d'administration du BSP
Sûreté du Québec

Monsieur Clément Robitaille

ministère de la Sécurité publique

Madame Fanie-Claude Brien

Cégep de Saint-Hyacinthe

Madame Andréanne Deschênes

École nationale de police du Québec

Sept membres désignés par les associations¹ représentatives de la sécurité privée reconnues par le ministre de la Sécurité publique :

Monsieur Claude Sarrazin,

président du conseil d'administration du BSP
Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec

Monsieur Dany Laflamme

Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur Sylvain Roy

Corporation des Maîtres-Serruriers du Québec

Monsieur Jean Rho

Conseil régional – section Québec de l'Association canadienne de la sécurité

Monsieur Sylvain-Rock Plante

Syndicat des Métallos

Monsieur Félixpier Bergeron

Regroupement des gestionnaires en sécurité interne

Monsieur Hugo Morin

Association des transporteurs de valeurs

¹ Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit au ministre de la Sécurité publique, tel que prévu dans la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5).



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« C'est avec beaucoup de fierté pour la somme et la qualité du travail réalisé par notre équipe lors du dernier exercice que je vous présente le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour l'année financière du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. »

M. Claude Paul-Hus MA MBA FCPA ASC,
directeur général du BSP.

Plus visible et plus efficace pour mieux faire vivre notre mission

Les employés du Bureau de la sécurité privée (BSP) ont continué, au cours du dernier exercice, à déployer tous les efforts indispensables pour améliorer leur performance et offrir la meilleure prestation possible aux intervenants du milieu de la sécurité privée et au public, dans un contexte de transition marquée par la fin des mesures liées à la pandémie et par le rétablissement de toutes nos capacités d'encadrement et d'intervention. Je tiens à les remercier sincèrement pour l'engagement et la passion qu'ils ont démontrés dans l'accomplissement de leurs tâches au quotidien comme dans le développement des nouveaux projets. La lecture du présent rapport annuel vous permettra de bien mesurer l'importance de leur contribution.

Je tiens également à souligner la collaboration remarquable des membres du conseil d'administration du BSP qui, en plus de s'investir avec le même professionnalisme qu'à l'habitude dans la gestion de l'organisation, ont notamment apporté une contribution exceptionnelle à la démarche de planification stratégique réalisée en cours d'exercice. C'est à la suite de leur initiative que nous avons décidé de sonder les entreprises et les intervenants du milieu de la sécurité privée pour le besoin de cet exercice. Les administrateurs du BSP ont ainsi démontré un fort intérêt pour doter l'organisation des outils stratégiques et tactiques nécessaires pour faire face à l'évolution des défis dans le milieu de la sécurité privée.

La réalisation de la planification stratégique est une démarche à moyen et long terme qui s'inscrit dans la logique du déploiement des actions et des outils que nous mettons déjà en place pour mieux

accomplir notre mission. D'ailleurs, avec la fin de la pandémie, le travail s'est rapidement accéléré au sein de l'organisation. Les ressources du BSP ont été beaucoup plus présentes et visibles sur le terrain, elles ont poursuivi la transformation numérique améliorant la communication avec les représentants du milieu et le public, et contribué, notamment, aux efforts fortement accrus d'accompagnement des démarches de reconnaissance de formation; et ce, dans un contexte où le BSP a amélioré la collaboration entre ses différentes équipes à la recherche de la meilleure efficacité.

Plus que jamais, tout a été mis en place au cours de l'exercice pour encadrer le professionnalisme des acteurs de l'industrie de la sécurité privée, autant dans nos actions quotidiennes, dans l'amélioration de notre notoriété, que dans la planification des moyens à mettre en place pour assurer pleinement notre mission de protection du public.

Évoluant au sein d'un milieu fortement affecté par les défis de manque de main-d'œuvre et par la rapide évolution des entreprises, le BSP fait face à une tâche d'envergure. Heureusement, il peut compter sur l'appui inconditionnel de tous ses employés et de tous ses administrateurs.

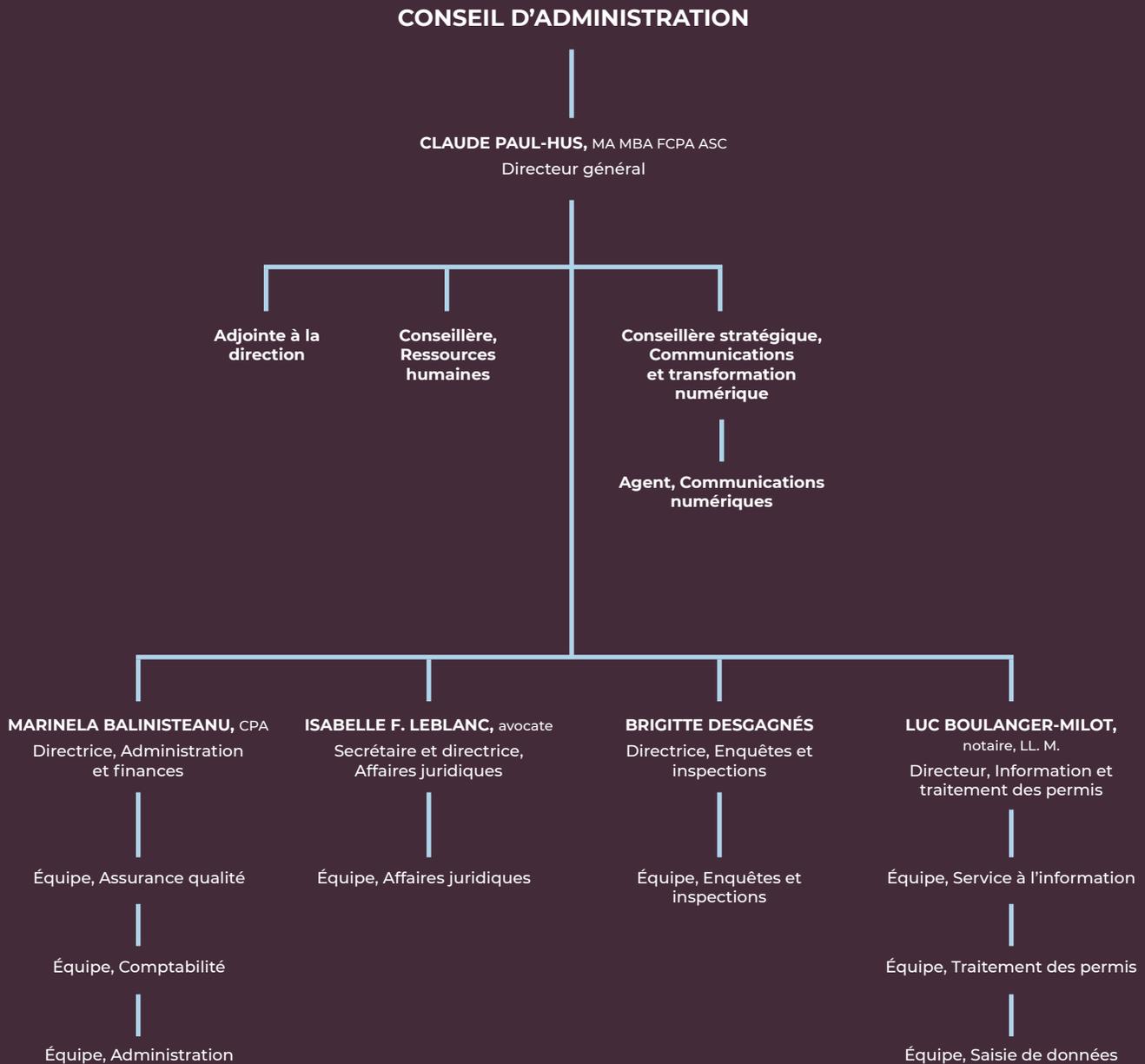
Je tiens à les remercier sincèrement pour leur engagement.

Claude Paul-Hus

CLAUDE PAUL-HUS, MA MBA FCPA ASC
Directeur général du BSP

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF

AU 31 MARS 2023



À PROPOS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE



La Loi sur la sécurité privée et ses règlements

Entrée en vigueur dans son intégralité le 22 juillet 2010, la LSP a balisé les exigences relatives à l'accèsion à la carrière et les moyens de rehausser le niveau d'intégrité et de professionnalisme de l'industrie de la sécurité privée au Québec.

Le **Bureau de la sécurité privée** est l'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée au Québec et a pour mission de **veiller à la protection du public**. Les valeurs fondamentales du Bureau sont l'intégrité, le respect et la rigueur.

À cette fin, le Bureau voit à l'application de la LSP et de ses règlements, délivre des permis d'agence et des permis d'agent, traite les plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis, dispense la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence, favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique et peut donner son avis au ministre sur toute question que celle-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

Les pouvoirs conférés au BSP

- Contrôler l'accèsion au droit d'offrir et d'exercer une activité de sécurité privée;
- Encadrer et surveiller l'offre et l'exercice des activités de sécurité privée;
- Mener des enquêtes et des inspections.

La sécurité privée au Québec : le permis est obligatoire!

Toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée ou toute entreprise souhaitant offrir une ou plusieurs activités de sécurité privée doit être titulaire d'un permis de la catégorie requise et en maintenir la validité en respectant les obligations prévues à la LSP et ses règlements en tout temps.

Les six grands secteurs d'activité assujettis à la LSP sont:

- Le gardiennage;
- L'investigation;
- La serrurerie;
- Les systèmes électroniques de sécurité;
- Le convoyage de biens de valeur; et
- Le service conseil en sécurité.

Les conditions obligatoires à satisfaire pour l'obtention d'un permis et le maintien de sa validité

PERMIS D'AGENT

Être âgé d'au moins 18 ans, avoir réussi la formation obligatoire selon la catégorie de l'activité de sécurité privée, respecter les normes de comportement en tout temps, absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée et avoir de bonnes mœurs.

PERMIS D'AGENCE

Absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée, avoir de bonnes mœurs, détenir une assurance responsabilité et fournir un cautionnement pour l'agence.

PRÉSENTATION DE L'UTILISATION

DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2023, le Bureau de la sécurité privée comptait un total de cinquante-deux (52) employés à son emploi, dont cinquante et une (51) personnes ayant un statut permanent et une (1) personne ayant un statut contractuel en raison de remplacement de congé de maternité. Le taux de roulement volontaire au BSP est de 20%.

Secteurs d'activités	Année 2022-2023
Direction générale	5
Direction, Finances et administration	12
Direction, Affaires juridiques	7
Direction, Enquêtes et inspections	10
Direction, Information et traitement des permis	18
Total	52

Normalisation et flexibilité

La pandémie étant principalement derrière nous en 2022-2023, notre environnement de travail a continué à évoluer pour intégrer la nouvelle flexibilité acquise tout en facilitant un retour à des activités en présentiel conformes aux meilleures pratiques actuelles pour les employés. Bien intégré aux horaires des employés, le travail hybride combinant télétravail et présence au bureau offre une souplesse d'action favorisant la coordination et la complémentarité au sein de l'organisation.

Attraction des nouveaux talents

L'attractivité actuelle du marché de l'emploi et la permanence de la pénurie de main-d'œuvre, surtout chez les travailleurs spécialisés, ont contribué au maintien d'un taux de roulement encore élevé, particulièrement en début d'année. De nombreux efforts ont conséquemment été déployés pour attirer de nouveaux talents, en mettant de l'avant notre flexibilité et la qualité de nos conditions de travail de même que certains avantages à l'image du nouvel horaire d'été. La réduction marquée du taux de roulement des employés lors des derniers mois de l'année est un indice du succès de cette approche.

Des relations de travail harmonieuses

L'exercice a aussi vu la conclusion des négociations et la signature de la première convention collective entre le BSP et le Syndicat et des employés professionnels et de bureau, section locale 571, SEPB CTC-FTQ. Cette importante entente a été un moment clé dans le développement de relations de travail de qualité, basées sur de meilleures communications et davantage de propositions constructives. C'est d'ailleurs dans ce contexte favorable aux discussions et aux échanges que le BSP et les représentants des employés ont collaboré à la mise sur pied d'un comité de relation de travail dont les premiers travaux ont notamment permis de proposer de sonder les employés sur leurs engagements et besoins.

Formation et carrières

Une volonté marquée de favoriser la mobilité et des actions concrètes ont caractérisé nos efforts pour soutenir l'avancement de nos employés. Aux moyens de promotions ou de déplacements latéraux, plusieurs employés ont accédé à de nouveaux postes qui répondaient à leur besoin de renouvellement et de progression. Ils ont été supportés par une offre de formation adaptée, du coaching et l'encadrement par les pairs.

Conscients de l'importance d'offrir un véritable support au cheminement de carrière de nos employés, nous avons également remis en question nos processus et façons de faire en matière d'évaluation de rendement pour implanter un nouveau modèle mieux adapté aux nouvelles réalités basées sur une approche positive et sur les potentiels et aspirations des individus.

PERMIS DÉLIVRÉS PAR LE BSP

Permis d'agent

Secteurs d'activités	Permis réguliers d'agent		Permis temporaires d'agent	
	2022-2023 ²	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Gardiennage	10 075	13 497	2 875	7 133
Investigation	374	819	25	24
Serrurerie	142	252	43	48
Systèmes électroniques de sécurité	1 202	1 450	--	--
Convoyage de biens de valeur	239	427	99	48
Service conseil en sécurité	26	71	--	--
Supérieur immédiat ³	53	37	--	--
Total	12 111	16 553	3 042	7 253

Permis d'agence

Secteurs d'activités	Permis d'agence	
	2022-2023 ⁴	2021-2022
Gardiennage	85	80
Investigation	32	38
Serrurerie	53	62
Systèmes électroniques de sécurité	253	317
Convoyage de biens de valeur	3	4
Service conseil en sécurité	22	19
Total	448	520

Traitement des dossiers d'inspections et d'enquêtes

	2022-2023	2021-2022
Ouverture de dossiers au BSP	495	467
Nombre de plaintes reçues de l'externe	247	231
Constats d'infraction délivrés par le DPCP	83 ⁵	23

² Cette statistique représente le nombre total de permis d'agent délivrés par le BSP pour chacune des catégories d'activité de sécurité privée au cours de l'exercice incluant les nouveaux permis et les renouvellements de permis d'agent. Rappelons qu'en vertu de l'article 21 de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5), un « permis d'agent est délivré ou renouvelé pour cinq ans lorsque les conditions prescrites par la loi ou par un règlement pris pour son application sont satisfaites. »

³ Supérieur immédiat : Toute personne qui agit à titre de supérieur immédiat d'agents de sécurité, sans elle-même exercer une activité de sécurité privée, doit être titulaire d'un permis de supérieur immédiat. Cette personne sera exemptée de démontrer qu'elle a réussi une formation obligatoire et le permis qui lui sera délivré sera sans droit d'exercice.

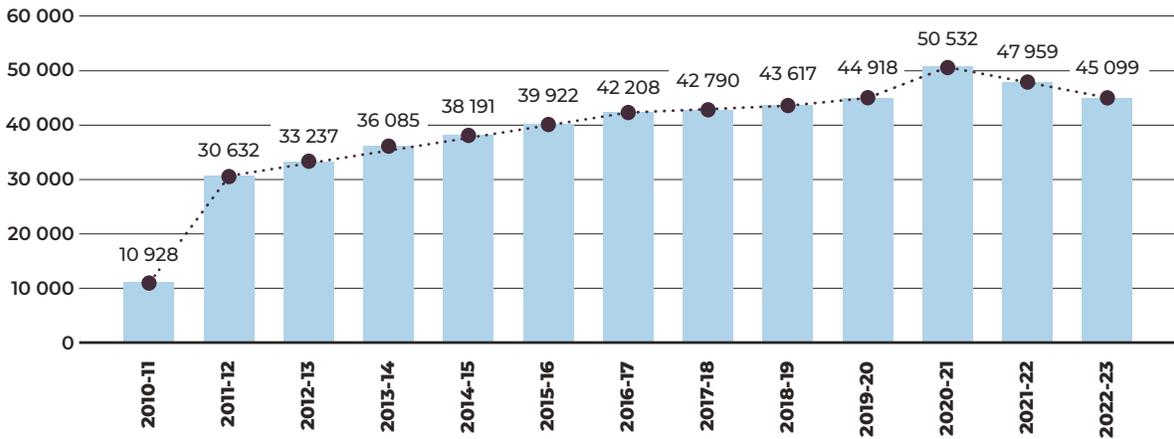
⁴ Cette statistique représente le nombre total de permis d'agence délivrés par le BSP pour chacune des catégories d'activité de sécurité privée au cours de l'exercice incluant les nouveaux permis et les renouvellements de permis d'agence. Rappelons qu'en vertu de l'article 11 de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5), un « permis d'agence est délivré ou renouvelé pour trois ans lorsque les conditions prescrites par la loi ou par un règlement pris pour son application sont satisfaites. »

⁵ Cette hausse s'explique en partie par la fin de la pandémie.

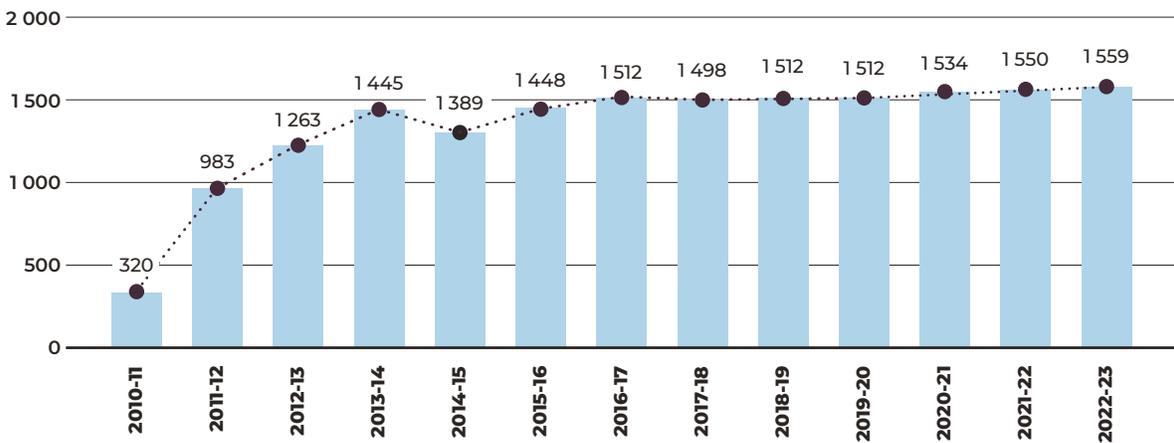
ÉVOLUTION DES PERMIS VALIDES AU QUÉBEC

PORTRAIT STATISTIQUE DE 2010⁶ À 2023

Permis d'agent valides



Permis d'agence valides



⁶ 2010 : L'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5) et ses règlements au Québec.

DIRECTION, INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

La direction de l'information et du traitement des permis contribue à assurer l'amélioration continue des processus et des services offerts afin de répondre, de traiter et de soutenir les demandeurs, les titulaires et les intervenants.



RESSOURCES

LUC BOULANGER-MILOT, notaire, LL. M.
Directeur, Information et traitement des permis



Mandats

- Assurer un service à l'information de première ligne de qualité ;
- Assurer la réception et la conformité des demandes avec les directives en vigueur ;
- Traiter et délivrer des permis d'agent et d'agence conformément à la LSP et ses règlements.

Responsabilités

- Assurer l'amélioration continue des processus et l'optimisation du service à l'information, le suivi et les délais de traitement des demandes et des dossiers ;
- Offrir un service à l'information et un service de traitement des permis efficaces ;
- Veiller au respect des procédures et des critères légaux lors de la délivrance des permis.

Faits saillants

► TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET COMMUNICATION

L'exercice 2022-2023 a notamment été marqué par le déploiement du portail Accès Agence, la nouvelle plateforme sécurisée accessible à partir du site bspquebec.ca. Ce portail permet aux représentants des agences de faire toute demande en lien avec leur permis du Bureau de la sécurité privée. Ainsi, depuis quelques mois, ils peuvent notamment faire les demandes de renouvellement de permis ou procéder avec leur déclaration annuelle de façon numérique. Confidentiel et facile d'utilisation, il assure un meilleur suivi des demandes et simplifie l'échange d'information.

Le portail Accès Agence a franchi plusieurs étapes en cours de l'exercice. Déployé d'abord auprès d'un groupe test d'agences, le portail a rapidement démontré sa grande efficacité. Les fonctionnalités ont progressivement été rendues accessibles, ce

qui a entraîné l'implantation de meilleurs processus de travail et favorisé une plus grande fluidité dans l'avancement des dossiers au sein de l'équipe des analystes du traitement des permis. Il est à noter que plus de 50 % des nouvelles demandes pour les agences ayant mené à la délivrance d'un permis ont été complétées via le portail Accès Agence.

Cette adhésion rapide du milieu de la sécurité privée est conforme à la tendance que nous avons remarquée depuis que nous avons offert des formulaires interactifs pour les demandes de permis d'agent régulier et temporaire lors de la pandémie. En effet, ce sont environ 60% des demandes qui sont maintenant effectuées en ligne. Ces résultats nous ont confortés dans notre démarche de développement d'un nouveau portail pour les agents dont les travaux devraient débiter lors du prochain exercice.

Autre changement majeur survenu au cours des derniers mois, le déploiement d'un nouveau système téléphonique a grandement amélioré le fonctionnement du centre d'appels. Ce système permet notamment aux utilisateurs de connaître leur rang dans la file d'appel et le temps d'attente. Il s'agit d'une solution multicanal qui permet l'intégration des courriels acheminés au Bureau de la sécurité privée. Ce changement a eu un impact très positif sur l'amélioration de la performance de nos communications avec les agences, les agents et le public.

► RETOUR À LA NORMALE

L'équipe de l'Information et du traitement des permis qui avait été particulièrement sollicitée depuis le début de la crise sanitaire a profité de la fin des mesures gouvernementales pour reprendre un rythme de traitement plus conforme au volume de demande habituel, tout en assumant une légère croissance.

La fin de la pandémie a aussi permis de réviser les critères d'irrecevabilité et de non-conformité dans le traitement des demandes de permis pour les agents. Ces précisions ont permis de mieux baliser et de faciliter le processus décisionnel, tout en communiquant plus adéquatement avec les demandeurs faisant l'objet de décisions. Cette approche devrait nous guider dans les développements envisagés pour le portail des agents.

De même, lorsque nous avons l'information au dossier, les avis de suspension et de révocation des permis d'agent sont maintenant transmis par courriel aux employeurs. Ils peuvent ainsi intervenir plus rapidement auprès de leurs employés.

Pour répondre aux besoins exprimés par le milieu de la sécurité privée, le nombre de demandes de permis temporaire en gardiennage en alternance travail-étude a progressé tout au long de l'exercice. Rappelons que ce permis autorise son titulaire à exercer des activités de gardiennage alors qu'il suit

activement sa formation. À cet effet, différentes exigences ont été mises en place pour s'assurer de la conformité des demandes.

► COMPTOIR D'ACCUEIL ET CENTRE D'APPELS

La réouverture du comptoir d'accueil du BSP depuis la fin des mesures de restriction liées à la pandémie a multiplié les interventions des agents du Service à l'information auprès des visiteurs qui se présentent, notamment pour consulter leur dossier. De plus, le centre d'appels implanté en début d'exercice a permis de traiter près de 40 000 appels et de répondre à de nombreux courriels.

► LE BSPQUEBEC.CA : UN POINT DE SERVICES COMPTABILISANT UNE GRANDE AFFLUENCE

Les données suivantes témoignent du niveau d'achalandage du site web du BSP pour la période visée :



145 190

consultations du « Registre des titulaires de permis » sur le bspquebec.ca



189 735

visiteurs ont consulté le bspquebec.ca



1 126 558

pages consultées sur le bspquebec.ca



71 751

visiteurs de la page « Faire une demande en ligne » sur le bspquebec.ca



186 840

consultations de « Mon dossier » sur le bspquebec.ca

INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

Le BSP a délivré 15 157 permis d'agent lors de l'exercice 2022-2023. Par ailleurs, on dénombrait 45 099 permis d'agent valides en circulation au 31 mars 2023.

Permis d'agent de sécurité privée

Catégorie	Permis valides au 31 mars 2023*	Permis délivrés*	Permis révoqués*	Permis réguliers non-renouvelés
Gardiennage	36 639	12 952	5 795	2 468
Investigation	1 890	399	178	53
Serrurerie	741	185	45	29
Systèmes électroniques de sécurité	4 336	1 202	659	186
Convoyage de biens de valeur	1 143	338	183	38
Service conseil en sécurité	187	26	5	4
Supérieur immédiat	163	55	26	8
Total	45 099	15 157	6 891	2 786

* Inclus les permis réguliers et les permis temporaires.

Détails - permis d'agent de sécurité privée

Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués			
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	9 781	3 171	4 775	594	10	416
Investigation	212	187	128	48	0	2
Serrurerie	60	125	33	9	1	2
Systèmes électroniques de sécurité	727	475	559	84	3	13
Convoyage de biens de valeur	273	65	143	38	1	1
Service conseil en sécurité	8	18	4	1	0	0
Supérieur immédiat	44	11	21	4	0	1
Total	11 105	4 052	5 663	778	15	435

Le BSP a délivré 166 nouveaux permis d'agence lors de l'exercice 2022-2023. Par ailleurs, on dénombre 1 559 permis d'agence valides en circulation au 31 mars 2023.

Permis d'agence de sécurité privée

Catégorie	Permis valides au 31 mars 2023	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis réguliers non-renouvelés
Gardiennage	233	85	36	11
Investigation	111	32	16	6
Serrurerie	228	53	10	4
Systèmes électroniques de sécurité	928	253	70	28
Convoyage de biens de valeur	10	3	1	0
Service conseil en sécurité	49	22	5	0
Total	1 559	448	138	49

Détails - permis d'agence de sécurité privée

Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués		
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	58	27	11	18	7
Investigation	12	20	6	7	3
Serrurerie	13	40	4	6	0
Systèmes électroniques de sécurité	74	179	24	35	11
Convoyage de biens de valeur	0	3	1	0	0
Service conseil en sécurité	9	13	0	4	1
Total	166	282	46	70	22

DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES

La direction Affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant à l'interprétation et au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.



RESSOURCES

ISABELLE F. LEBLANC, avocate
Secrétaire et directrice, Affaires juridiques

4 avocates

1 technicienne
juridique

Mandats

- Appliquer et veiller au suivi rigoureux de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5) et ses règlements ;
- Voir au respect du cadre légal inhérent aux pratiques et processus d'affaires ;
- Consolider l'interprétation de la Loi en respect de l'évolution jurisprudentielle.

Responsabilités

- Étude et traitement des demandes de certains permis eu égard aux critères légaux prévus à la Loi ;
- Analyse des demandes non conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis ;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement ;
- Gestion du processus d'évaluation des demandes de reconnaissance de formation autres que celles prévues au règlement en cette matière ;
- Évaluation et proposition au ministère de la Sécurité publique de modifications législatives et réglementaires.

Faits saillants

► LOI MODERNISANT LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice, plusieurs modifications liées au déploiement de la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre 25) sont venues resserrer les obligations des organismes publics et privés en matière de protection des renseignements personnels. Bien que le BSP soit déjà soumis aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) qui impose toute une série d'obligations notamment en matière de protection de la vie privée, la DAJ a dû mettre en place une stratégie adaptée de vigie et implanter les processus nécessaires pour que l'organisation puisse se conformer aux nouvelles exigences de la Loi.

Adoptée en septembre 2021, la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre 25) prévoyait un calendrier de déploiement progressif de l'ensemble des dispositions qui s'étirait jusqu'en

2024. Les dispositions qui sont entrées en vigueur durant le dernier exercice ont toutefois eu un impact significatif sur le volume d'activités de la DAJ et des autres directions qui ont dû collaborer à la mise en place de nouvelles démarches.

► **DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE FORMATION AUTRES QUE CELLES EXIGÉES AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION**

Ce n'est que depuis 2013 que le *Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5, r.2) est venu encadrer la démarche pour faire une demande de reconnaissance de formation autre que celles exigées au règlement sur la formation. À ce jour, dix entreprises de formation en gardiennage ont été reconnues par le ministre de la Sécurité publique, dont deux ne sont plus en exercice, et une en investigation. Jusqu'à récemment, la DAJ traitait en moyenne deux nouvelles demandes de reconnaissance par année. Depuis deux ans, les demandes ont explosé. À la fin de l'exercice, 45 demandes de reconnaissance avaient été formulées auprès de la DAJ, engendrant un important volume de travail pour accompagner et encadrer les demandeurs par rapport aux paramètres légaux à respecter et à toute la documentation à générer nécessaire à l'étude de leur dossier.

Il a donc fallu réorganiser le travail de la DAJ pour traiter les nombreuses demandes de reconnaissance, dont la quasi-totalité en gardiennage. Accompagnés d'experts externes en pédagogie, nous réalisons un travail d'analyse rigoureux pour nous assurer de la qualité de la formation et de son équivalence à la formation obligatoire offerte par les institutions d'enseignement. Le sérieux de cette démarche que nous poursuivons pour encadrer la formation des futurs agents relève de notre responsabilité envers notre mission de protection du public.

► **CONSOLIDER L'INTERPRÉTATION DE LA LSP ET COLLABORER AU RENFORCEMENT DU CADRE LÉGISLATIF**

Toujours à l'affût de l'évolution jurisprudentielle en constante mouvance quant à l'application de la LSP, et respectueuse des jugements des tribunaux, la direction Affaires juridiques continue de positionner le BSP quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du législateur en pareille matière. La direction joue un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique quant à ses recommandations dans le développement et la mise à jour de la LSP et ses règlements afin que l'encadrement soit adapté aux besoins réels et aux préoccupations de l'industrie encore en croissance.



DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorables à l'octroi ou au maintien de permis pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Permis d'agent de sécurité privée

Décisions défavorables à l'octroi de permis	823
Refus reliés aux antécédents	103
Refus reliés aux antécédents et aux bonnes moeurs	72
Refus relié aux antécédents, aux bonnes moeurs et à la formation	1
Refus relié aux antécédents, aux bonnes moeurs, à la formation et au permis temporaire	1
Refus relié aux antécédents, aux bonnes moeurs et au permis temporaire	1
Refus reliés aux antécédents et au statut au Canada	2
Refus relié aux antécédents, au statut au Canada et permis temporaire	1
Refus reliés aux antécédents et à la formation	5
Refus reliés aux antécédents et permis temporaire	2
Refus reliés aux bonnes moeurs	26
Refus reliés aux bonnes moeurs et au statut au Canada	3
Refus relié aux bonnes moeurs et formation	1
Refus relié aux bonnes moeurs et permis temporaire	1
Refus reliés au statut au Canada	190
Refus reliés au statut au Canada et permis temporaire	19
Refus relié à l'emploi incompatible	1
Refus reliés à la formation	357
Refus reliés à la formation et au statut au Canada	9
Refus relié à la formation et permis temporaire	1
Refus reliés aux permis temporaires	27
Décisions défavorables au maintien de permis	455
Révocations reliées aux antécédents	49
Révocations reliées aux antécédents et aux bonnes moeurs	3
Révocations reliées aux bonnes moeurs	29
Révocations reliées au statut au Canada	321
Révocations reliées aux exigences d'emploi pour maintenir un permis temporaire	29
Révocations reliées aux normes de comportement ⁷	5
Suspensions reliées aux normes de comportement ⁷	19
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	16
Refus reliés aux antécédents	4
Refus reliés aux bonnes moeurs	1
Refus reliés au statut au Canada	5
Refus relié à l'emploi incompatible	5
Refus reliés au non-respect des critères légaux pour le maintien d'un permis temporaire	1
Total des décisions défavorables pour les agents	1 294

⁷ En 2022-2023, les motifs de suspensions ou de révocations reliées aux normes de comportement visaient les dérogations suivantes : usage d'un langage offensant, propos discriminatoires, faire usage de substances, refus de s'identifier, recours à une force plus grande que nécessaire, menaces, intimidation, arrestation illégale, défaut de collaborer avec un agent de la paix, défaut de collaborer avec les enquêteurs du Bureau de la sécurité privée, empêcher la justice de suivre son cours, exercice illégale d'une activité assujettie à la LSP, manque de professionnalisme, négligence, situation de conflit d'intérêts, pratiques frauduleuses ou illégales, vol.

Permis d'agence de sécurité privée

Décisions défavorables à l'octroi de permis	2
Refus relié à l'assurance	1
Refus relié aux bonnes moeurs et à l'insolvabilité	1
Décisions défavorables au maintien de permis	44
Suspensions reliées à l'assurance	15
Suspensions reliées à l'assurance et au cautionnement	3
Suspension reliée à l'assurance et à la formation du représentant	1
Suspension reliée à l'assurance et aux renseignements sur les personnes liées	1
Suspension reliée au cautionnement	1
Suspension reliée à la formation du représentant	1
Révocations reliées à l'assurance	9
Révocation reliée à l'assurance et au cautionnement	1
Révocation reliée à l'assurance et à la formation du représentant	1
Révocation reliée à l'assurance et à la cessation des activités	1
Révocations reliées à l'assurance, à l'omission de remplacer son représentant et aux renseignements sur les personnes liées	3
Révocation reliée au cautionnement	1
Révocations reliées à la cessation des activités	5
Révocation reliée aux antécédents	1
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	2
Refus reliés aux renseignements sur les personnes liées	2
Total des décisions défavorables pour les agences	48

Contestations et contrôles judiciaires au 31 mars 2023

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)

Contestations au TAQ d'une décision du BSP	40
Décisions rendues par le TAQ	
Décisions du BSP maintenue	4
Décision du BSP infirmé	0
Décisions rejetant une demande de sursis par le demandeur ⁸	4
Total	8
Désistements	38
Causes pendantes	25
Autres recours civils auxquels le Bureau est parti	
Demande en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec	
Désistement (BSP Intimé)	1
Cause pendante	0
Recours en mandamus et dommages devant la Cour supérieure du Québec	
Cause pendante (BSP Intimé)	1
Demande d'autorisation d'appel d'un arrêt de la Cour d'appel du Québec devant la Cour suprême du Canada	
Décision de rejet rendue par la Cour suprême du Canada (BSP Intimé)	1
Recours en dommages devant la Cour du Québec	
Cause pendante (BSP Demandeur)	1

⁸ Sur les 40 nouvelles contestations en 2022-2023, 7 incluaient une demande de sursis de l'exécution de la décision du Bureau qui était contestée. De ces demandes de sursis, 4 ont fait l'objet d'une décision de refus du TAQ tel que mentionné au tableau des décisions rendues, et 3 ont fait l'objet d'un désistement de la demande de sursis.

ACCÈS À L'INFORMATION

Le Bureau de la sécurité privée est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la « Loi sur l'accès ») en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5). Ainsi, le bilan présenté est réalisé conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) (« Règlement sur la diffusion »).

Demandes d'accès à l'information

En 2022-2023, le Bureau de la sécurité privée a reçu 106 demandes d'accès à l'information. De ce nombre, 92 concernaient l'accès à des renseignements personnels, 5 concernaient l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du BSP, et 9 concernaient l'accès à des renseignements personnels ainsi qu'à un document relatif aux différentes activités du BSP.

Traitement détaillé des demandes	Exercice 2022 - 2023
Accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés	87
Demandes partiellement acceptées	8
Demandes refusées	11
Total	106

Les 106 demandes qui ont donné lieu à une réponse pour la période de référence ont été traitées dans un délai moyen de 2 jours, et 6 de ces demandes l'ont été dans un délai de 10 jours ou plus. Ces demandes ont donc été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours, à l'exception de 2 demandes où le BSP s'est prévalu de la possibilité d'obtenir un délai additionnel de 10 jours, conformément à la Loi sur l'accès. Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle : l'article 15 au sujet des documents qui requièrent calcul ou comparaison de renseignements, les articles 22, 23, et 24 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie, les articles 28 et 29 relativement à des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique, l'article 37 concernant la possibilité pour un organisme de refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, l'article 47 concernant des documents non détenus par le BSP ou dont l'existence ne peut être confirmée, l'article 48 relativement au fait que la demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme public, ainsi que les articles 53, 54, 56, 59 et 88 portant sur le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Deux décisions de la responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information depuis le 1er avril 2022. Le nombre de recours en révision pendant au 31 mars 2023 est au nombre de 3.

Diffusion des documents

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion, le BSP diffuse sur son site web⁹ les informations prévues à cet article qui s'appliquent à lui.

Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni quatre fois au cours de cette période. Les points saillants des travaux du comité pour l'année 2022-2023 sont notamment, la gestion des enjeux liés à la cybersécurité, l'évaluation des bonnes pratiques quant à la transmission de documents comportant des renseignements personnels, la mise à jour du registre public des titulaires de permis, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre 25), ainsi que le suivi de recours en révision portés devant la Commission d'accès à l'information.

⁹ <https://www.bspquebec.ca/fr/31/acces-a-l-information>

DIRECTION, ENQUÊTES ET INSPECTIONS

La direction des enquêtes et inspections (« DEI ») contribue à l'accomplissement de la mission du BSP de protection du public. L'équipe d'enquêteurs-inspecteurs travaille partout au Québec afin de sensibiliser et d'assurer le respect de l'application de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5) et de ses règlements. Sur réception d'une plainte ou de leur propre initiative, les enquêteurs-inspecteurs réalisent leur travail en effectuant des inspections, des opérations terrain ainsi que toute enquête relative à un manquement à la LSP et ses règlements.



RESSOURCES

BRIGITTE DESGAGNÉS

Directrice, Enquêtes et inspections

8 enquêteurs-
inspecteurs

1 enquêteur-
inspecteur analyste

Mandats

- Assurer le respect et l'application de la LSP et de ses règlements dans le cadre d'une activité ou d'une offre de services de sécurité privée ;
- Procéder à des interventions d'inspections de lieux où une activité de sécurité privée est offerte ou exercée et tous lieux présentant des motifs raisonnables de croire qu'une telle activité est exercée ou un service de sécurité privée est offert ;
- Initier des enquêtes lors d'existence de motifs raisonnables de croire à un manquement à la LSP ou à un de ses règlements, ou sur réception d'une plainte du public.

Responsabilités

- Traitement et suivi des plaintes ou de toutes informations reçues ;
- Inspections auprès des agences qui offrent un service de sécurité privée, des agents qui exercent

une activité de sécurité privée et des employeurs qui ont à leur service des employés exerçant une telle activité de sécurité privée ;

- Enquêtes sur les infractions commises en contravention de la loi et de ses règlements ;
- Sensibilisation et accompagnement des titulaires de permis à l'égard de la LSP et de ses règlements et de leurs obligations envers le BSP.

Faits saillants

► ENQUÊTES ET INSPECTIONS RELATIVES À L'APPLICATION DE LA LSP

Au début de l'exercice 2022-2023, l'équipe de la Direction des enquêtes et inspections (DEI) a continué à être affectée par le contexte de la période pandémique les obligeant à restreindre leurs activités sur le terrain en respect des Règles de santé publique toujours en vigueur au Québec.

L'équipe a donc mis davantage d'efforts sur le traitement des dossiers d'enquêtes administratives initiés durant la pandémie, notamment en matière de manquement à la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, chapitre S-2.2) de la part des titulaires de permis du BSP et de dossiers de solvabilité et de bonnes mœurs, en déployant des moyens d'enquête particuliers partout au Québec et même lorsque nécessaire à l'extérieur du Québec.

Lors du retour à la normale, à la réouverture des établissements licenciés et avec la relance de la saison des festivals, l'équipe de la DEI a retrouvé tous ses moyens et a redoublé d'efforts pour traiter les dossiers en attente. Une grande partie de l'exercice a donc été consacré à rattraper le retard, particulièrement pour ce qui touche les normes de comportements dont les démarches d'enquêtes à la recherche des faits et d'éléments de preuve impliquent de nombreuses rencontres et de fréquents déplacements qui ont exigé un grand investissement de temps de la part de nos ressources.

► LE BSP SUR LE TERRAIN

Conscients de l'importance de la visibilité de leurs actions sur la notoriété du BSP, les enquêteurs-inspecteurs de la DEI ont sillonné différentes régions du Québec, notamment le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Outaouais, Montréal, la Capitale Nationale, l'Abitibi-Témiscamingue, l'Estrie, le Bas-St-Laurent et la Gaspésie. Vêtus de leurs uniformes, ils ont contribué à faire connaître et reconnaître le BSP. Ils ont ainsi réalisé plusieurs inspections d'entreprises, des opérations dans les festivals et événements particuliers et des visites d'établissements licenciés en collaboration avec les différents services de police.

L'objectif premier étant de mettre en œuvre la mission de protection du public du BSP par la mise en application et le respect de la LSP et ses règlements auprès des intervenants du milieu et de la population.

► TOUJOURS EN ACTION

La direction des enquêtes et inspections a poursuivi ses partenariats dans certaines enquêtes avec les organismes similaires des autres provinces et d'autres intervenants provinciaux et fédéraux qui ont notamment permis le traitement de dossiers d'envergure liés à la non-conformité de titulaires de permis d'agence ou d'agent en vertu de la LSP et ses règlements. Le BSP tient à remercier tous ces importants partenaires pour leur précieuse collaboration.

► UN MÉCANISME DE PLAINTES POUR VEILLER À LA PROTECTION DU PUBLIC

Le BSP met à la disposition du public et des représentants du milieu de la sécurité privée un mécanisme de plaintes simple et efficace. Par la poste, au téléphone, par courriel ou directement par le site BSPQuebec.ca, il est possible de déposer une plainte pour signaler toute situation qui pourrait contrevenir à la LSP et ses règlements. Toutes les plaintes déposées font ensuite l'objet d'un suivi rapide auprès des personnes impliquées pour s'assurer de l'application de la LSP et de ses règlements conformément à notre rôle de protection du public.



ENQUÊTES ET INSPECTIONS

Données - Enquêtes et inspections

Dossiers	Nombre
Dossiers en traitement au 31 mars 2022	217
Plaintes reçues de l'externe entre les 1 ^{er} avril 2022 et 31 mars 2023	247
Dossiers initiés par la Direction, Enquêtes et inspections entre les 1 ^{er} avril 2022 et 31 mars 2023	248
Total	712

Nature des dossiers ouverts entre le 1 ^{er} avril 2022 et 31 mars 2023	
Entreprises offrant un service de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agence valide	67
Personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	137
Agences ou employeurs ayant à leur service des personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	60
Normes de comportement	120
Inspections de conformité	61
Dossiers d'autres natures	50
Total	495

Dossiers traités entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023	475
Dossiers toujours en traitement	237
Total	712

Traitement des infractions pénales à la Loi et à ses règlements au 31 mars 2023	
	Nombre
Rapports d'infraction généraux soumis au DPCP entre le 1 ^{er} avril 2022 et 31 mars 2023	94

Nature des infractions des rapports d'infraction généraux soumis au DPCP	
Entreprises offrant un service de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agence valide (art. 4)	25
Personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide (art. 16)	39
Agences ou employeurs ayant à leur service des agents sans permis	26
N'a pas remis au Bureau son permis révoqué ou non-renouvelé (art. 36)	2
N'a pas informé le Bureau d'un changement relatif à un renseignement inscrit au registre public	1
A nuit à un enquêteur-inspecteur du Bureau (entrave)	1
Total	94

Constats d'infraction délivrés par le DPCP entre le 1^{er} avril et le 31 mars 2023	83¹⁰
--	------------------------

Traitement des enquêtes administratives en vertu de la LSP ou du Règlement sur les normes de comportement au 31 mars 2023	
	Nombre
Rapport d'enquête soumis à la Direction des affaires juridiques (Normes de comportement)	35
Rapports d'enquête soumis à la Direction des affaires juridiques (Autres natures)	27
Total	62

¹⁰ Les dossiers soumis par le BSP au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre.

DIRECTION, FINANCES ET ADMINISTRATION

La direction Finances et administration est responsable d'assurer la fiabilité et la gestion des ressources financières, des ressources matérielles et documentaires. Assurant un contrôle de qualité dans l'ensemble des opérations, elle joue un rôle de premier plan.



RESSOURCES

MARINELA BALINISTEANU, CPA
Directrice, Finances et administration



Mandats

- Gérer l'ensemble des opérations de nature budgétaire, financière et les technologies de l'information ;
- Assurer le respect de la conformité ;
- Gérer et assurer la pérennité de la documentation ;
- Veiller à la sécurité informatique de l'organisme ;
- Optimiser et sécuriser le système relatif aux opérations de façon continue.

Responsabilités

- Gestion et optimisation des ressources financières ;
- Mise en place de contrôles de qualité rigoureux et efficaces ;
- Gestion documentaire ;
- Mise à jour, optimisation et la sécurité des outils technologiques appropriés et performants.

Faits saillants

► UNE CONTRIBUTION AU CŒUR DE LA PERFORMANCE DU BSP

Lors de ce dernier exercice qui a vu la fin de la pandémie et de ses mesures spécifiques, la direction des Finances et de l'administration a poursuivi sa gestion diligente et optimisée des ressources financières, matérielles et technologiques. Consciente de l'importance du rôle clé qu'elle joue dans la gestion responsable et transparente des ressources financières et dans le maintien d'un système de contrôle interne, la direction a déployé tous les efforts nécessaires afin d'assurer la faisabilité des projets et appuyer les initiatives du BSP.

L'équipe Assurance qualité a poursuivi son important travail de soutien pour apporter des améliorations aux formulaires interactifs implantés l'année précédente et en faciliter l'utilisation. L'équipe a également introduit plusieurs améliorations à notre système de relation client et a apporté les modifications nécessaires pour permettre d'ajouter au système de

nouvelles catégories d'information facilitant le suivi opérationnel.

► DES PORTES SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

L'équipe Assurance qualité a poursuivi son travail de validation et de tests pour permettre la poursuite du déploiement du portail Accès Agence. En novembre 2022, elle a supporté la mise en service d'un second module qui permet aux agences d'envoyer leurs demandes directement sur le portail, tout en jouant un important rôle d'intermédiaire entre les utilisateurs du BSP et la firme responsable du développement du portail.

La direction Finances et administration assume la direction des travaux qui mèneront au développement du portail Accès Agent. Les rencontres de travail réalisées dans le dernier trimestre de l'année financière ont permis d'identifier les besoins liés au processus des nouvelles demandes. Le développement du portail débutera dans le prochain exercice financier.

► UNE NOUVELLE VERSION DU REGISTRE PUBLIC

Autre fait saillant du dernier exercice, la direction des Finances et de l'administration a piloté le projet de refonte du registre public dont le déploiement est prévu au début de la prochaine année financière.





PERSPECTIVES 2023 / 2024

Responsable de l'application de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5), du développement du professionnalisme des intervenants de la sécurité privée et d'une meilleure cohérence de leurs actions, le BSP continuera au cours du prochain exercice à déployer tous les efforts pour favoriser son rayonnement et améliorer son efficacité opérationnelle.

De la planification à l'action

L'exercice de planification stratégique réalisé en 2022-2023 a permis l'identification des priorités organisationnelles qui permettront au BSP de réellement améliorer sa performance dans la réalisation de sa mission. Les perspectives présentées ci-dessous sont donc fortement inspirées par une mise en action ou par le perfectionnement d'outils et de moyens concrets découlant de la planification.

Poursuivre la transformation numérique

Après le déploiement réussi du portail Accès Agence, les ressources de nos différentes directions poursuivront le développement du portail Accès Agent dont le lancement est prévu au cours de l'exercice. On vise d'abord la mise en ligne de la phase 1 du projet qui permettra aux nouveaux demandeurs de permis de faire leur demande directement sur le site BSPQuebec.ca. Cet important projet s'inscrit dans la démarche de transformation numérique de nos services qui visent l'amélioration globale de notre agilité et la plus grande efficacité possible dans les échanges avec les agents, tout en contribuant à l'optimisation progressive de nos processus de travail.

C'est dans cet esprit d'amélioration de nos outils numériques que nous mettrons rapidement en ligne le nouveau registre des titulaires de permis développé au cours de l'exercice 2022-2023. Cet outil beaucoup plus performant facilite la consultation de la validité des permis des agents et des agences.

Faire voir et faire valoir le BSP

Conscient de l'importance accrue de son rôle auprès du milieu de la sécurité privée et du grand public, le BSP déploiera les mesures nécessaires pour continuer à développer sa notoriété et mieux faire comprendre l'importance de ses actions pour faire respecter la LSP. Le recrutement et l'entrée en poste de la personne qui occupera le nouveau poste de direction aux communications contribuera ainsi au développement de nouvelles stratégies et à l'identification des meilleures actions pour faire croître la crédibilité et l'acceptabilité du BSP.

Une déclaration et des normes

L'importance de l'amélioration de nos services est une priorité que le BSP fera reconnaître en cours d'exercice par l'adoption d'une déclaration de services aux citoyennes et citoyens et le développement d'une nouvelle structure de gestion des plaintes et des insatisfactions à l'usage du public et des intervenants du secteur de la sécurité privée.

Le BSP travaillera également à l'élaboration de nouvelles normes de services à l'égard des délais pour la délivrance des permis, pour améliorer le temps de réponse aux appels et aux courriels ainsi que pour encadrer la prise en charge et la résolution des problématiques dans les dossiers.

Poursuivre l'engagement vis-à-vis de la Loi sur la sécurité privée

La Direction des enquêtes et inspections continuera son important travail de veille et de sensibilisation des individus et des entreprises assujettis au respect de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5). Elle poursuivra de ce fait sa mission d'information auprès des titulaires de permis et des personnes assujettis à la LSP tout en continuant de veiller à son respect et à son application.

Pour faciliter l'atteinte de tels objectifs, la Direction des enquêtes et inspections élaborera un plan d'inspection qui proposera des stratégies pouvant assurer une présence optimale à la grandeur du Québec. Cet important projet nécessitera de mettre à jour l'organisation du travail de l'équipe de la DEI pour lui permettre de mieux répondre à l'évolution des enjeux auxquels le BSP doit faire face.

Un milieu de vie dynamique

Le BSP entend continuer à déployer les efforts nécessaires pour contribuer à l'amélioration continue du climat de travail et au développement d'un milieu de vie agréable et dynamique. Après la signature d'une première convention collective, nous poursuivrons le dialogue avec les employés, notamment au moyen d'un sondage visant à identifier les améliorations envisagées par le personnel pour faire du BSP un endroit toujours plus stimulant et engageant.



ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la direction

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

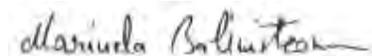
Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



CLAUDE PAUL-HUS, MA MBA FCPA ASC
Directeur général



MARINELA BALINISTEANU, CPA
Directrice, Finances et administration

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Bureau de la sécurité privée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après « le Bureau »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats et excédent accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Bureau ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹¹

Montréal
Le 15 juin 2023

¹¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115050

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

RÉSULTATS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis (droits annuels) - agences	2 536 221	2 713 468	2 638 868
Permis (droits annuels) - agents	2 821 546	2 919 902	3 206 025
Vérifications sécuritaires	2 098 906	2 357 495	2 816 932
Produits d'intérêts	20 000	157 578	16 588
Autres	7 800	42 726	39 210
	7 484 473	8 191 169	8 717 623
Charges			
Salaires et charges sociales	4 104 518	3 942 228	4 331 780
Formation	24 168	10 434	4 838
Cotisations et associations professionnelles	20 051	18 530	16 729
Vérifications sécuritaires – Sûreté du Québec	1 656 734	1 941 049	2 424 087
Frais d'émission de permis	164 550	209 005	198 332
Services professionnels	548 826	569 602	524 885
Communications et informations	166 978	181 438	171 880
Charges locatives	323 156	350 353	303 522
Amortissement des immobilisations corporelles	308 568	288 439	287 152
Amortissement des actifs incorporels	80 146	80 820	25 113
Fournitures de bureau	53 575	61 858	65 083
Assurances	90 814	89 335	40 887
Frais bancaires et financiers	115 190	114 558	128 625
Frais de déplacement et de représentation	91 125	62 786	44 415
Location et entretien de l'équipement	32 625	27 144	15 707
Créances douteuses	--	223	34
	7 781 024	7 947 802	8 583 069
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(296 551)	243 367	134 554
Excédent accumulé lié aux activités au début	1 680 565	1 680 565	1 546 011
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	1 384 014	1 923 932	1 680 565

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

		2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(296 551)	243 367	134 554
Acquisition d'immobilisations corporelles	--	(93 767)	(255 241)
Acquisition d'actifs incorporels	--	(47 486)	(129 687)
Amortissement des immobilisations corporelles	308 568	288 439	287 152
Amortissement des actifs incorporels	80 146	80 820	25 113
	388 714	228 006	(72 663)
Acquisition de stock de fournitures	--	(28 354)	(35 942)
Consommation de stock de fournitures	--	28 334	32 494
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	--	(381 657)	(266 898)
Utilisation des dépôts et charges payées d'avance	--	329 393	267 877
	--	(52 284)	(2 469)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	92 163	419 089	59 422
Actifs financiers nets (dette nette) au début	(480 040)	(480 040)	(539 462)
Dette nette à la fin	(387 877)	(60 951)	(480 040)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	243 367	134 554
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	288 439	287 152
Amortissement des actifs incorporels	80 820	25 113
Amortissement de l'avantage incitatif à la location reporté	(40 327)	(40 327)
	572 299	406 492
Variation nette d'éléments d'actif et de passif :		
Autres débiteurs	178 251	278 051
Dépôts et charges payées d'avance	(52 264)	979
Stock de fournitures	(20)	(3 448)
Produits de permis en traitement perçus par anticipation	(132 694)	271 657
Produits reportés	203 822	(247 394)
Dépôts de cautionnement - agences	40 000	50 000
Charges à payer	(95 461)	69 880
Dû à la Sûreté du Québec	110 525	(29 610)
Avantage incitatif à la location reporté	--	81 998
	252 159	472 113
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ^a	824 458	878 605
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(93 767)	(255 241)
Acquisition d'actifs incorporels	(47 486)	(129 687)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(141 253)	(384 928)
Activités de placement		
Compte d'épargne	2 500 000	(2 500 000)
Dépôts à terme	(2 500 000)	2 500 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	--	--
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	683 205	493 677
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 857 452	4 363 775
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5 540 657	4 857 452
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	3 040 657	2 357 452
Compte d'épargne	--	2 500 000
Dépôts à terme	2 500 000	--
	5 540 657	4 857 452

^a Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élevaient à 86 544 \$ (15 631 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022).
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE
SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2023

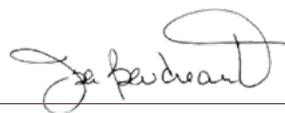
	2023	2022
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	3 040 657	2 357 452
Compte d'épargne, taux préférentiel moins 1,95 % (0,75 %)	--	2 500 000
Dépôts à terme 4,37 % à 5,03 %, échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2023	2 500 000	--
Autres débiteurs	84 008	262 259
	5 624 665	5 119 711
Passifs		
Produits de permis en traitement perçus par anticipation	1 175 435	1 308 129
Produits reportés	2 486 718	2 282 896
Dépôts de cautionnement - agences	160 000	120 000
Charges à payer	698 161	793 622
Dû à la Sûreté du Québec (note 4)	566 604	456 079
Avantage incitatif à la location reporté	598 698	639 025
	5 685 616	5 599 751
Dette nette	(60 951)	(480 040)
Actifs non financiers		
Dépôts et charges payées d'avance (note 5)	168 455	116 191
Stock de fournitures	14 204	14 184
Immobilisations corporelles (note 6)	1 292 946	1 487 618
Actifs incorporels (note 7)	509 278	542 612
	1 984 883	2 160 605
Excédent accumulé ^a	1 923 932	1 680 565

^a L'excédent accumulé est lié en totalité aux activités.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2023

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Bureau est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5) (ci-après « la Loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Depuis le 1er avril 2022, le Bureau applique les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, a été appliquée prospectivement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui tirent leur origine d'un événement survenu à compter du 1er avril 2022 ou qui existaient à cette date.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers du Bureau.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

► Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

► Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Constatation des produits

► Produits de permis et de vérifications sécuritaires

Les produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits liés à la vérification sécuritaire sont comptabilisés au moment où la vérification est effectuée. Les sommes perçues d'avance liées à l'émission ou au renouvellement de permis sont comptabilisées aux passifs à titre de produits de permis en traitement perçus par anticipation. Les produits de permis (droits annuels) sont reportés aux passifs à titre de produits reportés et sont par la suite constatés aux résultats de façon linéaire sur les douze mois de la durée des permis.

► Produits de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et incluent l'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que le Bureau a l'intention d'utiliser au cours du prochain exercice.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

► Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

► Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

Amortissements :

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum de 15 ans
Équipement informatique, logiciels et équipement de développement	1 an à 7 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	3 et 10 ans

Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité du Bureau à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle ou à un actif incorporel est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles ou les actifs incorporels est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages sociaux futurs

► Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a mis en place un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis avril 2017, le Bureau verse une contribution du même montant que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % (9 % pour les cadres supérieurs) du revenu gagné de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (un mois d'ancienneté pour les cadres supérieurs). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 169 019 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (177 834 \$ en 2022).

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les opérations interentités conclues selon les modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Dans le cours normal de son fonctionnement, le Bureau conclut de telles opérations avec la Sûreté du Québec, qui est une entité contrôlée par le gouvernement. Ces opérations sont présentées distinctement aux états financiers.

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif relatif au bail est porté en diminution des charges locatives sur la durée restante du bail.

4. DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Comme il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture ces services au Bureau sur une base mensuelle. Une provision est comptabilisée lorsque la vérification sécuritaire a été effectuée par la SQ, mais que la facture n'a pas encore été obtenue.

5. DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2023	2022
	\$	\$
Assurances payées d'avance	64 744	38 062
Autres	103 711	78 129
	168 455	116 191

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2023

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	820 117	1 818	--	--	821 935
Équipement informatique et équipement de développement	1 686 917	80 247	16 139	--	1 751 025
Équipement de surveillance et de sécurité	37 783	--	--	--	37 783
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	360 622	11 702	--	--	372 324
	2 917 998	93 767	16 139	--	2 995 626
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	92 765	--	--	53 890	146 655
Équipement informatique et équipement de développement	1 166 140	--	16 139	202 978	1 352 979
Équipement de surveillance et de sécurité	18 752	--	--	5 592	24 344
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	140 164	--	--	25 979	166 143
	1 430 380	--	16 139	288 439	1 702 680
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	727 352	1 818	--	53 890	675 280
Équipement informatique et équipement de développement	520 777	80 247	--	202 978	398 046
Équipement de surveillance et de sécurité	19 031	--	--	5 592	13 439
Kiosque	--	--	--	--	--
Mobilier de bureau	220 458	11 702	--	25 979	206 181
	1 487 618	93 767	--	288 439	1 292 946

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	815 430	4 687	--	--	820 117
Équipement informatique et équipement de développement	1 441 512	245 405	--	--	1 686 917
Équipement de surveillance et de sécurité	32 634	5 149	--	--	37 783
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	360 622	--	--	--	360 622
	2 662 757	255 241	--	--	2 917 998
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	39 011	--	--	53 754	92 765
Équipement informatique et équipement de développement	968 058	--	--	198 082	1 166 140
Équipement de surveillance et de sécurité	13 172	--	--	5 580	18 752
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	110 428	--	--	29 736	140 164
	1 143 228	--	--	287 152	1 430 380
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	776 419	4 687	--	53 754	727 352
Équipement informatique et équipement de développement	473 454	245 405	--	198 082	520 777
Équipement de surveillance et de sécurité	19 462	5 149	--	5 580	19 031
Kiosque	--	--	--	--	--
Mobilier de bureau	250 194	--	--	29 736	220 458
	1 519 529	255 241	--	287 152	1 487 618

7. ACTIFS INCORPORELS

2023

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels					
Logiciels	567 725	47 486	--	--	615 211
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels					
Logiciels	25 113	--	--	80 820	105 933
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels					
Logiciels	542 612	47 486	--	80 820	509 278

2022

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	438 038	129 687	--	--	567 725
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	--	--	--	25 113	25 113
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	438 038	129 687	--	25 113	542 612

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement et

de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

► Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2023	2022
	\$	\$
Encaisse	3 040 657	2 357 452
Dépôts à terme	2 500 000	--
Compte d'épargne	--	2 500 000
Autres débiteurs	84 008	262 259
	5 624 665	5 119 711

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit. Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2023 et 2022 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

► Risque de marché

Les instruments financiers du Bureau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

- Risque de taux d'intérêt :

Le Bureau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Bureau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le Bureau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 mars 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) lié aux activités de l'exercice.

► Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2023, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit:

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer	538 093	157 377	2 583	108	698 161
Dû à la Sûreté du Québec	566 604	--	--	--	566 604
	1 104 697	157 377	2 583	108	1 264 765

9. ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2035, à verser une somme de 4 871 124 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie, les télécommunications ainsi que de l'équipement de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 644 918 \$ en 2024, à 441 008 \$ en 2025, à 390 387 \$ en 2026, à 354 223 \$ en 2027 et à 356 889 \$ en 2028.

10. ÉVENTUALITÉS

Le Bureau fait présentement l'objet d'une poursuite d'un montant total d'environ 1 200 000 \$ dans le cours normal de ses activités. Aucune date d'audition n'est encore prévue dans le dossier. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée. De plus, le Bureau bénéficie d'une clause d'immunité prévue à l'article 68 de la Loi. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.



Ce rapport est disponible sur le site du Bureau de la sécurité privée à l'adresse : bspquebec.ca

Dépôt légal - 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)
ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9820132-4-7 (version imprimée)
ISBN : 978-2-9820132-5-4 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous les droits réservés pour tous les pays.
La reproduction, par quelque procédé que ce soit,
et la traduction, même partielle, sont interdites sans
l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.



Bureau de la sécurité privée

1611, boulevard Crémazie Est, bureau 500
Téléphone : 514 748-7480 • Sans frais : 1 877 748-7483 • info@bspquebec.ca

bspquebec.ca